



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision

Question écrite n° 48496

Texte de la question

M. Élie Aboud alerte Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation préoccupante des télévisions locales. En effet, compte tenu des contraintes économiques actuelles pesant, notamment, sur les régions, ces dernières restreignent le budget investi en communication sur les antennes. La région est le premier investisseur auprès des chaînes locales et une amputation budgétaire de près de 75 % condamne de nombreux emplois. Or elles sont de véritables poumons de la démocratie locale. Il est donc nécessaire de prendre la mesure de leur rôle dans le rayonnement démocratique. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication est attentif aux problématiques liées à la croissance et à l'évolution des télévisions locales, qui sont une composante essentielle du pluralisme des médias en France. En raison du contexte budgétaire contraint, il n'est actuellement pas envisageable pour le ministère de la culture et de la communication de créer un fonds de soutien à destination des chaînes de télévision locales. Le Gouvernement réfléchit en revanche à des mesures permettant une meilleure exposition des chaînes locales dans les offres des distributeurs de services audiovisuels, afin notamment d'assurer leur visibilité et de développer par conséquent l'intérêt des annonceurs. Par ailleurs, afin de prendre la mesure du rôle joué par les télévisions locales, il est envisagé d'établir, en lien avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, un état des lieux de ce marché.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48496

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 954

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4265